



## 272580 - Les messages de demande de pardon envoyés avant le Ramadan

---

### question

Je voudrais savoir ce qu'il en est des messages de demande de pardon échangés avant l'arrivée du mois de Ramadan?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Les bonnes actions sont recommandées en tout temps; qu'il s'agisse de purs actes cultuels accomplis pour complaire à Allah le Puissant et Majestueux comme la prière et le jeûne ou des oeuvres au profit des créatures. On les recommande plus particulièrement pendant les temps méritoires. Cette préférence vise à susciter une émulation favorisant l'accomplissement des bonnes actions. Figure au premier rang de celles-ci, ce que la loi religieuse encourage de faire et de recommander aux autres comme la tolérance et le dépassement des hostilités.

Il a été rapporté par une voie sûre que le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Quand l'un d'entre vous débute la journée en jeûne , qu'il évite l'usage de tout langage obscène et tout acte de légèreté. Si quelqu'un l'insulte ou s'attaque à lui, qu'il lui dise : j'observe le jeûne, j'observe le jeûne.** (Rapporté par al-Boukhari,1894 et par Mouslim,1151). Il y a là une invite à éviter les querelles et à ne pas se venger de ses adversaires pour se satisfaire et à ne pas guérir le mal par le mal.

Du moment que le musulman s'apprête à multiplier les bonnes actions dans ces occasions et craint qu'un cumul de haine empêche ses actions de monter vers Allah, il doit solliciter le pardon auprès de ses semblables.

Mouslim a rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Les actions humaines sont exposées deux fois (par semaine) le vendredi et le**



jeudi. Et l'on pardonne à tout fidèle croyant à l'exception de celui qui nourrit de la haine à l'égard de son coreligionnaire. L'on dira: laissez ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient. (Mouslim, 2565)

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde ) a dit: **Nul doute que les tiraillements et querelles qui opposent les gens les privent du bien. Ceci s'atteste dans le fait que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sortit une fois pour rejoindre ses compagnons au cours d'une nuit du Ramadan dans le but de leur parler de la nuit du destin. Au même moment, deux compagnons se querellaient et entraîna l'oubli (par le prophète) de la connaissance de la nuit cette année là. En d'autres termes, l'on doit s'efforcer à ne nourrir aucune haine envers un quelconque musulman.** Extrait d'al-liqaa ach-chahri 36.

Celui qui oeuvre pour favoriser la tolérance, sollicite le pardon, répare les torts, s'efforce à avoir acquis de conscience auprès des ayants droits et encourage les autres à en faire de même au cours du Ramadan comme en dehors de ce mois, est incontestablement un grand bienfaiteur.

En somme, il est évident que cette circonstance méritoire est une bonne occasion de demander pardon et de réparer les torts. Nous ne voyons aucun inconvénient, s'il plaît à Allah, à insister sur cela, à le rappeler et à y exhorter les autres lors de ces occasions.

Allah le sait mieux.